



## APPRENTISSAGE ANTICIPÉ À LA CONDUITE (A.A.C.)

L'Apprentissage Anticipé à la Conduite (A.A.C.) permet aux jeunes de 15 ans et plus d'acquérir de l'expérience en conduisant 3 000 km avec un accompagnateur. Cette formule augmente significativement le taux de réussite à l'examen du permis B.

- Être inscrit dans une auto-école certifiée « AAC » identifiable par l'autocollant.
- 3 photos d'identité aux normes passeport.
- Copie de la pièce d'identité (CNI) recto/verso ou copie du passeport en cours de validité indiquant une adresse en Polynésie française. **À défaut, un justificatif de résidence normale\***
- Une copie du permis de conduire + une copie de la pièce d'identité (CNI) recto/verso ou copie du passeport en cours de validité des accompagnateurs indiquant une adresse en Polynésie française. **À défaut, un justificatif de résidence normale\*.**
- Un timbre fiscal de 3 000 F CFP pour le passage à l'examen théorique.
- Un certificat médical d'aptitude à faire remplir par son médecin traitant (ou autre médecin) au dos du formulaire d'inscription.
- Une copie de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (A.S.S.R.) 1 ou 2 ou, Si non titulaire de l'A.S.S.R. 1 ou 2, fournir une copie de l'Attestation de Sécurité Routière (A.S.R.) ou, Si titulaire, fournir une copie du B.S.R.
- Une copie de l'attestation de recensement pour les candidats âgés entre 16 et 18 ans.
- L'extension de garantie couvrant le véhicule qui sera utilisé dans le cadre de cette formation. **Les noms des différents accompagnateurs susceptibles de former le candidat sur ce véhicule précis doivent y figurer.**
- Faire expertiser le ou les véhicules par un expert (Gilbert Barbier : 87 79 11 07).
- Déclaration sur l'honneur des accompagnateurs (Documents qui sera remis par l'auto-école).

### Si le candidat est mineur.

- Une copie de la pièce d'identité (CNI) recto/verso ou copie du passeport en cours de validité des parents indiquant une adresse en Polynésie française. **À défaut, un justificatif de résidence normale\***  
*Si le représentant légal ne porte pas le même nom de famille, fournir un acte de naissance du candidat ou une copie du livret de famille ou une copie de décision de justice.*

### Le véhicule homologué

- Être équipé de double rétroviseurs intérieurs obligatoires et nous conseillons aussi de mettre des rétroviseurs extérieurs.
- Être expertisé par un expert (Gilbert Barbier : 87 79 11 07).
- Avoir l'autocollant AAC
- Disposer d'une extension de garantie permettant à l'élève de conduire la voiture de l'accompagnateur.

**\*Cas particulier :** Pour les personnes venant de métropole ou de l'étranger, qui détiennent une pièce d'identité (CNI) ou passeport avec une adresse hors de PF, merci de joindre un des documents cités ci-dessous :

- Carte CPS faisant valoir des droits pour 185 jours et plus ;
- Une « facture contrat EDT » ou une facture EDT de moins de trois mois indiquant six mois de consommation ;
- Un titre de séjour établi par le Haut-Commissariat pour les étrangers (*hors UE et EEE*) en cours de validité ;
- Un contrat de travail ou un arrêté d'affectation en cours établi pour une période de 185 jours minimum ;
- Un certificat de positionnement militaire mentionnant la durée du séjour ;
- Un certificat de scolarité, une carte scolaire ou une carte d'étudiant établie en Polynésie française pour l'année en cours ;
- Un contrat de bail en cours établi pour une durée de 185 jours minimum et **enregistré à la Direction des Affaires Foncières (D.A.F.)**